

PROJET DE TERRITOIRE

Fiche action n°3 : Renforcer la destination touristique / valorisation et animation patrimoine



Enjeux : Développer et soutenir une agriculture et un tourisme plus durables et responsables

Orientations stratégiques : Pérenniser et diversifier l'activité agricole notamment à travers le tourisme durable ; Développer un tourisme de nature, durable et responsable dans le cadre d'une logique de destination « Seine Normande ».

Besoins du territoire : L'offre touristique de notre territoire repose sur notre patrimoine naturel et historique et les loisirs de pleine nature (randonnée, visites...). Mais notre territoire souffre d'un déficit d'image car il n'est pas perçu comme une destination touristique par la clientèle touristique. En effet, la destination nature que pourrait représenter notre territoire contraste avec l'image industrielle de la vallée de la Seine. De plus, l'offre touristique est peu structurée et une mise en réseau des prestataires est à construire.

Contexte : Le comité départemental de tourisme entend axer son développement touristique sur l'eau et valoriser « l'âme impressionniste de l'Eure ». Notre territoire est également concerné par une labellisation Ramsar à travers le site Marais-Vernier-Risle-Maritime. La démarche Leader inclue, par ailleurs, un volet tourisme important (Construire et affirmer la destination touristique « Seine normande »).

Orientations stratégiques : Valoriser et préserver un habitat qualitatif, valoriser et réhabiliter le patrimoine bâti traditionnels et historique, agir également en faveur d'une meilleure intégration paysagère des constructions et des réseaux.

Besoins du territoire : Le patrimoine bâti participe fortement à l'identité de notre territoire, qu'il soit agricole ou à usage d'habitation. Adapté au site et utilisant des matériaux locaux (chaume, silex, torchis), il fait partie intégrante de nos paysages. Mais ce patrimoine se trouve menacé par l'évolution de nos modes de vie (abandon de bâtiments agricoles traditionnels, abandon des matériaux de construction traditionnels...) et par la multiplication des constructions récentes qui viennent se juxtaposer.

Contexte : Elaboration en cours d'un SCOT par le Pays Risle Estuaire. Par ailleurs, le PnrBSN entend à travers sa charte, faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain et bioclimatique au patrimoine bâti du territoire et développer les filières d'utilisation des matériaux locaux.

Description des actions

- Aides financières aux particuliers (Subvention façade, toiture, mise en valeur du petit patrimoine, éléments de paysage remarquable)
- Chantier d'insertion (utilisation de matériaux locaux et construction traditionnelle)
- Prix du patrimoine (ex : prix du patrimoine Seine-Eure)
- Solliciter label de la fondation du patrimoine
- Promouvoir les actions d'un architecte conseil (Parc, CAUE)

PROJET DE TERRITOIRE

	<ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation des habitants pour la sauvegarde du patrimoine bâti (charte de qualité urbaine, circuits pédagogiques, culturels, touristiques) - Démarches exemplaires et communication (bâtiments publics) - Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) : Offre de service (Aides financières et ingénierie par l'Anah, qui vise à favoriser la requalification de l'habitat privé ancien. - Grâce au PLU / PLUI : Meilleure connaissance du patrimoine ; les différentes protections sont plus visibles ; décline au local les recommandations paysagères, met en œuvre une politique de préservation et de valorisation, préserve la trame urbaine des centres-anciens, aménager les espaces publics de façon à les valoriser, rendre possible certaines reconversions - Dans les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP) : Identifier les éléments à préserver, restaurer et/ou valoriser - Dans le règlement : Dans périmètres, définir des règles relatives à la restauration du bâti (volumes, harmonie des matériaux, ouvertures, couleurs), au traitement des espaces extérieurs (relation domaine privé/public, espèces végétales locales, clôtures...) et à la protection, mise en valeur et gestion des cheminements doux et éléments naturels - Dans les annexes : joindre les recommandations en reconstruction, restauration, extension et en intégration paysagère
<p>Objectifs opérationnels</p>	<ul style="list-style-type: none"> -Préserver, réhabiliter et animer le patrimoine rural et le petit patrimoine (pressoirs, granges...); - Accompagner les exploitants dans la construction d'une offre agritouristique (fermes pédagogiques, camping à la ferme, visites d'exploitation, auberges...); - Renforcer et poursuivre les actions identifiées dans le cadre de la stratégie de développement touristique et les actions de l'office de tourisme ; - Renforcer et développer les dispositifs d'interprétation du patrimoine naturel, bâti, culturel et historique notamment grâce à une offre plus innovante (usages numériques...); - Redécouvrir, réapproprier, valoriser et animer un patrimoine gastronomique commun de qualité dans le cadre d'une politique en faveur des systèmes alimentaires de proximité ; - ...Accompagner les habitants pour la rénovation du parc de logements existants et anciens - Faire cohabiter et intégrer l'habitat contemporain au patrimoine bâti du territoire - Soutenir les habitants pour accéder à un logement de qualité - ...
<p>Effets attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Renforcement de l'identité de notre territoire - Pérennité du bâti - Diminution des coûts de fonctionnement - Adéquation aux besoins - Restaurer avant de construire - Cohérence entre bâti ancien et bâti récent